



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux « oublié »

Question écrite n° 44278

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur les préoccupations des acteurs privés des champs sanitaire, social et médico-social, gestionnaires d'établissements et de services en Île-de-France, qui connaissent depuis des années, notamment en Val-de-Marne, des tensions majeures en matière de recrutement et de fidélisation. La crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19 ne fait que renforcer ces difficultés, alors que ces professionnels s'investissent sans compter pour assurer leurs missions essentielles ; les tensions en ressources humaines de ce secteur mettent en péril la qualité de l'accompagnement et des soins apportés, en institution et à domicile, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou d'exclusion, aux enfants et jeunes majeurs protégés et à tant d'autres. Le champ de la santé, tel que défini par l'OMS (social, médico-social et sanitaire) est également déséquilibré par des disparités de traitement en matière de revalorisations salariales. Si le Ségur de la santé a permis de revaloriser la rémunération de certains métiers et professionnels du secteur médico-social pour 2022, il n'est qu'une avancée partielle et ne peut être le symbole d'une rupture d'égalité entre soignants et non-soignants exerçant dans un même établissement, laissant de côté nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'État et fragilisant les organisations et les collectifs de travail et qui sont pourtant en première ligne dans la crise sanitaire (personnels techniques, personnels non soignant, personnels administratifs). Cette préoccupation a été maintes fois exprimée auprès du Gouvernement par les élus départementaux, en soutien aux professionnels et à leurs représentants syndicaux. Aussi face à l'urgence de la situation de professionnels qui se sentent non reconnus, alors qu'ils et elles jouent un rôle essentiel pour maintenir le lien social auprès des publics fragiles, elle lui demande d'accélérer le calendrier et de prendre des mesures rapidement pour répondre aux demandes légitimes des personnels en charge de l'accompagnement médico-social afin que les personnels soignants des établissements et services médico-sociaux financés à 100 % par le département bénéficient désormais des mêmes dispositions salariales que ceux exerçant leur activité dans un établissement cofinancé par l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Santiago](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44278

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 942

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)